



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°102

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – VILLE

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-
ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia
RODAS-PAWLOFF, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline
FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile
RILHAC, Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

QUESTION N° 102**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – VILLE****RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025, voté par délibération n°2025/011 en séance du Conseil municipal du 13 février 2025,

Vu le compte financier unique établi conjointement par l'ordonnateur et par le comptable pour l'exercice 2025,

Après examen en commission des affaires financières du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré

Approuve la présentation du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Ville faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2025 BUDGET VILLE	
Recettes de Fonctionnement	47 920 287,97 €
Dépenses de Fonctionnement	45 059 216,85 €
Résultat de Fonctionnement	2 861 071,12 €
Résultat antérieur au 31/12/2024 (après affectation au compte 1068)	3 780 936,46 €
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	- €
Résultat net de Fonctionnement	6 642 007,58 €
Recettes de Investissement	12 650 377,98 €
Dépenses de Investissement	13 684 597,53 €
Résultat de Investissement	- 1 034 219,55 €
Résultat antérieur au 31/12/2024 (après affectation au compte 1068)	- 3 189 814,61 €
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	- €
Résultat net de Investissement	- 4 224 034,16 €
Résultat net de Fonctionnement	6 642 007,58 €
Résultat net de Investissement	- 4 224 034,16 €
Résultat global de clôture	2 417 973,42 €
Restes à réaliser - recettes d'investissement	2 290 224,66 €
Restes à réaliser - dépenses d'investissement	3 283 268,11 €
Soldes des restes à réaliser	- 993 043,45 €
Résultat global de clôture	2 417 973,42 €
Soldes des restes à réaliser	- 993 043,45 €
Soldes des restes à réaliser	1 424 929,97 €

Délibération du Conseil municipal du 25 juin 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – VILLE

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication échuant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible

www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q102DB2026-084-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026
Le par le site internet

ADOpte À la Majorité (34 voix pour – 3 contre : Elya CONZA, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN – 1 abstention : Nathalie CHAUFFOUR). Il est rappelé que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signés au registre.
Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI
Adjointe au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val
d'Oise





Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q102DB2026-084-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026